Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20260304-202617-DE

Département du **MORBIHAN**
COMMUNE DE BIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 4 Mars deux mille vingt-six, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BIGNAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Chantal BIHOËS, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 Février 2026

MM. BIHOES Chantal, Maire, LE CORF Henri, GABEL Géraldine, LE GOFF Philippe, BEGUIN Christelle, LE BRUN André, LE HASIF-BARGAIN Sandrine adjoints au maire, PERRON Eliane, LE POULICHET Yves-Marie, JAFFRE Christelle, JEHANNO Yves, CONAN David, LE ROUX-GUILLOUZO Sandrine, LOHEZIC Mikaël, CLEQUIN Yolande, BRET Christophe, RIBAULT Joséphine, MOREAC Jean-Michel, LECOMTE Yolande.

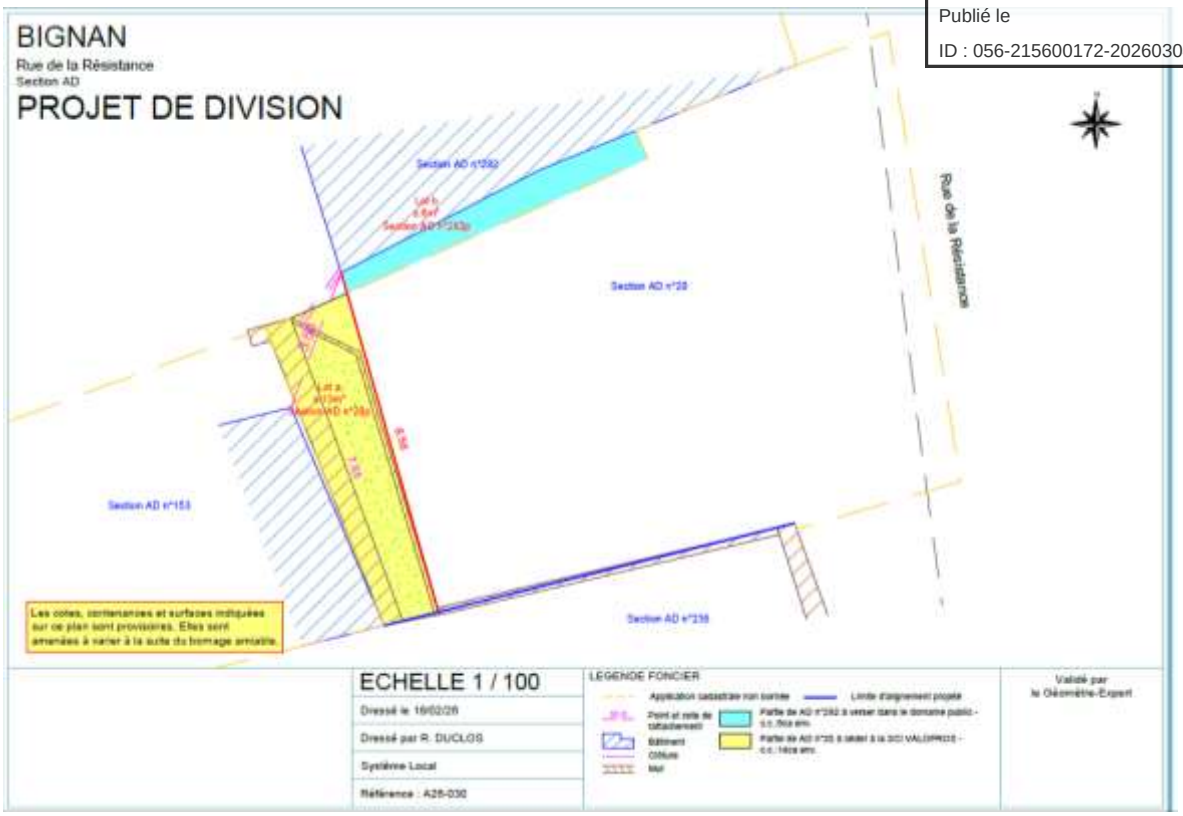
Absents : LE SOURD Gwénael, LE MEITOUR Eloïse, CARO Isabelle, DANO Audric.

Désignation du secrétaire de séance
Mme JAFFRE Christelle, Conseillère Déléguée, est désignée comme secrétaire de séance. Mme

2026- 17 – cession d'une bande de terrain à la société SA VALOPROS

Mme Le Maire fait part de la rencontre, sur site, avec M. GUILLOUZIC, gérant de la société SA VALOPROS, concernant la parcelle AD 20, parcelle qui dessert sa propriété. L'objectif de la réunion était d'envisager un accès plus sécurisé à la parcelle AD 153. A l'issue de cette rencontre, le document d'arpentage a été défini par le cabinet Nicolas Associés, géomètre à AURAY, sachant que l'emprise cédée comprend un muret qu'il conviendra de réhabiliter.
Enfin, Mme le Maire précise que le service des domaines a été saisi le 3 mars dernier avec un prix global de 1 € pour cette bande, les frais inhérents à la vente restant à la charge de l'acquéreur. Ce dernier fait tomber dans le domaine communal la partie mentionnée en bleu.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20260304-202617-DE



Le Conseil, compte tenu de l'exposé des faits et à l'unanimité

APPROUVE le plan d'arpentage tel que présenté et apparaissant ci-dessus ;

APPROUVE la vente, au prix de 1 €, de la bande matérialisée en jaune de la parcelle cadastrée AD 20 à charge à Me GILLET Antoine, notaire à Grand-Champ d'en assurer la rédaction ;

AUTORISE Mme le Maire à intervenir à sa signature.

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture le 10 Mars 2026
(voir ci-dessus référence de télétransmission)

Publié : 9 Mars 2026
Le maire : Chantal BIHOES

Cachet de la mairie

Pour copie certifiée conforme

Mme le maire, Chantal BIHOES

Le Secrétaire de séance